



Les inscriptions se feront le mercredi 2 septembre 2020 à la salle polyvalente de 13h30 à 15h30.

La reprise des cours aura lieu le Mercredi 9 septembre 2020 au dojo de la salle polyvalente d'Orgelet aux horaires suivants :

GROUPE		MERCREDI
Mini-Poussin 2 et Poussin	né en 2011 / 2012 et 2013	13h30 - 14h30
Benjamin, minime et cadet	né en 2010 et avant	14h35 - 15h45
Baby-Judo 2 et Mini-poussin 1	né en 2014 et 2015	15h50 - 16h45

Les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de licenciés

Renseignements :

Enseignante : Sandrine PIET 06.81.67.88.36

Président : Jean-François COLLIN 06.73.00.23.94

site internet: <http://orgeletjudo.sportsregions.fr/>

page facebook : Judo Orgelet / Moirans / Saint-Claude

Tarif pour la saison 2020/2021 :

120€ (licence 40€ + cotisation 80 €) pour 1 personne

210€ (licences 80 € + cotisations 130 €) pour 2 personnes

300€ (licences 120 € + cotisations 180 €) pour 3 personnes

Avoir de 25€ par judoka licencié au Judo Club d'Orgelet sur la saison 2019/2020

(cet avoir est à déduire de l'inscription pour la saison 2020/2021).

Aide à la prise de licence : Réduction de 30 € accordée sur l'inscription :

*pour les enfants bénéficiaires de l' allocation de rentrée scolaire :

(attestation de la CAF ou de la MSA précisant le nom du ou des bénéficiaires à fournir pour bénéficier de la réduction).

* pour les adultes ayant subi une période de chômage partiel en raison de la crise sanitaire

(joindre bulletins de salaire mentionnant le chômage partiel de préférence en floutant les informations non nécessaires à la demande)

Documents à fournir :

- Formulaire de licence FFJDA de la saison sportive 2020/2021.
- Feuille d'inscription du club.
- Certificat médical comportant la mention "pas de contre indication à la pratique du judo en compétition" ou attestation QS-Sport.
- Le passeport de judo (à partir de 2014). Le passeport est obligatoire, il coûte 8€ et est valable 8 ans (prévoir une photo d'identité).
- Le règlement de l'inscription par chèque ou en espèces.
- Justificatif de la CAF ou de la MSA pour les enfants bénéficiaires de l'ARS